



DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL DE PARIS FÉVRIER 2020

CONTACT
Dominique Leray
dominique.leray@paris.fr
06 60 85 20 03

La crise du logement et de l'hébergement n'est pas une fatalité !

Ce mardi 28 janvier, à l'aube, 1436 personnes sans-abris ont été évacuées par les forces de police à la porte d'Aubervilliers. Si cette opération était nécessaire, compte tenu de l'insalubrité et de l'insécurité de ce campement de rue où vivaient familles avec enfants, usagers de drogues ou jeunes isolé.e.s étranger.e.s, elle ne saurait constituer une solution à la crise de l'accueil des exilé.e.s à Paris. Preuve en est : nous en sommes à plus de 60 évacuations depuis 2015 et les campements de rue sont toujours là.

Dans une lettre du 22 janvier 2020 au préfet de Paris Michel Cadot, le Groupe écologiste a demandé une nouvelle fois la mise à l'abri durable des personnes en situation de rue à la Porte d'Aubervilliers. Sans hébergement pérenne, le maintien d'un dispositif policier à l'emplacement des anciens campements de rue n'entraîne pas la disparition de ces campements mais un report vers les territoires adjacents, comme actuellement à la porte de la Villette. Pour sortir enfin de cette crise permanente et des drames qu'elle provoque, comme la mort lundi 20 janvier d'un demandeur d'asile de 28 ans dans une tente, il est indispensable que l'Etat mette en place une véritable politique nationale d'accueil avec la création de places d'hébergements pérennes, adaptées et en nombre suffisant pour répondre à l'augmentation de la demande d'asile en France. Nous avons interpellé le préfet à ce sujet.

C'est pourquoi le groupe écologiste de Paris dépose à ce conseil un vœu demandant une véritable mise à l'abri des personnes qui continuent d'occuper des campements de rue au Nord-Est de Paris.

Cette crise de l'accueil est aussi celle plus générale du logement à Paris et en Ile de France. Les travailleur.euses les plus démunie.e.s ne peuvent plus s'y loger du fait du prix excessif des loyers. Nous déposons donc un vœu demandant un plan d'accompagnement des personnes menacées d'expulsion locative et la création de nouvelles places de logements accessibles aux personnes les plus démunies. Dans la même logique, nous souhaitons également que la Ville de Paris préempte le bâtiment 18 rue du Croissant ou demande à l'État sa réquisition afin d'y loger les familles qui y sont installées.

Cette crise du logement et de l'hébergement n'est pas une fatalité : seule une politique volontariste associant l'Etat et les collectivités territoriales pourra y mettre un terme.



LE PRÉSIDENT DU GROUPE

David BELLIARD

41 ans

Journaliste et spécialiste des politiques de santé publique et de l'économie sociale et solidaire (ESS), David Belliard a travaillé dans la lutte contre le sida et est engagé pour l'égalité des droits des personnes LGBT.



David BELLIARD

PRÉSIDENT DU GROUPE
11^e ARRONDISSEMENT



Jacques BOUTAULT

MAIRE DU
2^e ARRONDISSEMENT



Antoinette GUHL

ADJOINTE À LA MAIRE
Chargée de l'économie sociale
et solidaire, de l'innovation
sociale et de l'économie circulaire
20^e ARRONDISSEMENT



Anne SOUYRIS

ADJOINTE À LA MAIRE
Chargée de la Santé et aux
relations avec l'AP-HP
10^e ARRONDISSEMENT



Galla BRIDIER

ADJOINTE À LA MAIRE
Chargée des personnes
âgées et de l'autonomie
18^e ARRONDISSEMENT



Pascal JULIEN

VICE-PRÉSIDENT DU
GROUPE
18^e ARRONDISSEMENT



Fatoumata KONE

VICE-PRÉSIDENTE DU
GROUPE
19^e ARRONDISSEMENT



Joëlle MOREL

11^e ARRONDISSEMENT



Jérôme GLEIZES

20^e ARRONDISSEMENT



Sandrine MEES

18^e ARRONDISSEMENT



Marie ATALLAH

13^e ARRONDISSEMENT

PAGE **3 EDITO**

La crise du logement et de l'hébergement n'est pas une fatalité !

PAGE **6 LOGEMENT/HÉBERGEMENT**

Vœu relatif aux campements de rue du nord-est parisien

Vœu relatif à la réquisition de l'immeuble situé 18, rue du Croissant, dans le 2e arrondissement

Vœu relatif à la fin de trêve hivernale et la prévention des expulsions locatives

PAGE **13 URBANISME**

Vœu relatif au réaménagement de l'avenue René Coty

PAGE **16 ENVIRONNEMENT**

Vœu pour la poursuite de l'aventure citoyenne de la TEP Ménilmontant comme un espace dédié au sport et à la nature

PAGE **18 MOBILITÉ**

Vœu relatif à une meilleure promotion de l'indemnité kilométrique vélo auprès des agent.e.s de la Ville

PAGE **20 COMMUNIQUÉS**

Demande de mise à l'abri immédiate des personnes en situation de rue dans les campements de la Porte d'Aubervilliers

Campement de la Porte d'Aubervilliers (Paris 19e) : après la mort d'un demandeur d'asile, les élus écologistes saisissent le Défenseur des droits

LOGEMENT HÉBERGEMENT



Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020

Vœu relatif aux campements de rue du nord-est parisien

***déposé par Fatoumata Koné, Marie Atallah, Pascal Julien
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant l'annonce du Ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, le 6 novembre 2019, de procéder à l'évacuation "avant la fin de l'année" des campements du nord-est parisien ;

Considérant les nombreuses personnes en situation de rue qui ont été évacuées lors de l'opération du 7 novembre 2019 à la Porte de la Chapelle, puis lors d'évacuations partielles à la Porte d'Aubervilliers, pour retourner ensuite sur les campements de rue après leur évaluation administrative ;

Considérant l'évacuation avortée du 21 novembre Porte d'Aubervilliers, du fait du sous-dimensionnement des effectifs de police mobilisés pour l'occasion ;*

Considérant que fin janvier 2020, plus de 2 000 personnes continuent de vivre dans les campements situés à la Porte d'Aubervilliers et à la Porte de la Villette, dans des conditions indignes et insalubres ;

Considérant l'article L-345-2-2 du Code d'Action Sociale et des Familles, qui stipule que "toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence" ;

Considérant que ces trois détresses correspondent à celles que connaissent depuis des mois, voire des années, les personnes sans-abri des Porte d'Aubervilliers et de la Villette ;

Considérant la mort, le 20 janvier 2020, d'un jeune homme de 28 ans qui vivait dans une tente à la Porte d'Aubervilliers, après avoir déposé une demande d'asile le 2 janvier 2020 ;

Considérant qu'un demandeur d'asile sur deux n'a pas de place dans les Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) ou dans les Hébergements d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) du fait de la saturation du réseau d'hébergement d'urgence à Paris ;

Considérant la diversité des statuts (réfugiés statutaires, demandeurs/ses d'asile, dubliné.e.s, sans-papiers) et des profils (familles, mineur.e.s isolé.e.s, usager.e.s de drogues) des personnes présentes dans les campements ;

Considérant la mise en place, depuis un décret du 30 décembre 2019, d'un délai de carence de 3 mois pour que les demandeurs/ses d'asile aient accès à la protection universelle maladie (PUMa), mesure dénoncée notamment par le Conseil national de l'ordre des médecins et qui fragilise encore davantage ces personnes en situation d'extrême vulnérabilité ;

Considérant que cette mesure s'inscrit dans une politique gouvernementale de persécution des personnes exilé.e.s dont témoigne également la demande faite aux gestionnaires des centres d'hébergement d'urgence de transmettre "mensuellement" à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) la liste des réfugiés et des demandeurs d'asile hébergés ;

Considérant que nous en sommes à plus de 60 évacuations depuis 2014, et que ces opérations ne permettent pas de résorber durablement ces campements de rue du nord-est parisien que Louis Gallois, président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, a qualifié de "honte nationale" lors de la 4e rencontre avec les partenaires du Plan Parisien de Lutte Contre la grande Exclusion ;

Considérant que ces évacuations ne sauraient constituer des mises à l'abri sans qu'il soit accordé à ces personnes en situation de rue un hébergement pérenne, indépendamment de leur situation administrative.

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Marie Atallah, Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le Préfet de Paris pour :

- **procéder en urgence à la mise à l'abri des personnes en situation de rue aux Portes d'Aubervilliers et de la Villette ;**
- **que cette mise à l'abri soit effectuée dans des hébergements pérennes sans faire le tri sur les situations administratives des publics concernés, afin d'éviter la reconstitution des campements de rue ;**
- **que l'anonymat des personnes exilées soit respecté dans les centres d'hébergement ;**
- **créer des places d'hébergement pérennes supplémentaires afin d'accueillir toutes les personnes présentes sur ces campements, notamment en HUDA et CADA ;**
- **que de nouvelles structures de consommation à moindre risque soient créées afin d'accompagner les usager.e.s de drogues présent.e.s sur les campements, ainsi que des hébergements spécifiques accompagnés ;**
- **qu'il use de son pouvoir de réquisition afin de mobiliser, à l'échelle régionale, tous les espaces susceptibles d'héberger les différents publics présents sur le campement, notamment les familles ;**
- **qu'un accompagnement social, médical et juridique personnalisé soit proposé à toutes ces personnes sans-abris afin de permettre des sorties de rue durables et un véritable parcours d'accueil.**

Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020

Vœu relatif à la réquisition de l'immeuble situé 18, rue du Croissant, dans le 2e arrondissement

*déposé par Jacques Boutault, Pascal Julien
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant la fermeture en octobre 2019 du commissariat du 2e arrondissement, situé au 18 rue du Croissant ;

Considérant que ce bâtiment désormais vide est la propriété de la chaîne hôtelière Citizen M ;

Considérant que 26 % des logements sont vacants dans le 2e arrondissement de Paris ;

Considérant que les locations meublées saisonnières raréfient encore dans le centre de Paris l'offre de logements disponible pour celles et ceux qui veulent s'installer ou rester dans notre ville ;

Considérant que le centre de Paris est d'ores et déjà touché par l'hypertourisme, transformant la structure économique des quartiers pour attirer les personnes de passage, au détriment d'habitant.e.s résidant durablement ;

Considérant qu'en conséquence, plusieurs classes ont fermé ces dernières années faute d'élèves en nombre suffisant ;

Considérant l'amendement déposé au Conseil de Paris de juillet 2016 relatif au classement de la parcelle située au 18, rue du Croissant, 2e, en tant qu'emplacement réservé en vue de la réalisation d'installations d'intérêt général ;

Considérant qu'un permis de construire a été déposé à la Direction de l'Urbanisme le 17 février 2016 en vue de la transformation du bâtiment sis 13 rue du Croissant en hôtel de tourisme, projet qui a reçu un avis défavorable du Maire du 2e arrondissement en date du 6 juin 2016 ;

Considérant qu'en France, des dizaines de milliers de personnes sont à la rue et 4 millions de personnes mal logées ou privées de logement ;

Considérant qu'une politique volontariste est indispensable pour assurer un possible accueil de chaque personne en situation de rue, notamment des réfugiés ;

Considérant que la production de logement à Paris est contrainte dans son exécution et limitée par des niveaux de densité déjà socialement et écologiquement préoccupants ;

Considérant que 40 familles et personnes célibataires sans logis se sont installés au 18 rue du Croissant en cet hiver 2020, pour la plupart prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO) ;

Considérant que la Préfecture de police de Paris a été déboutée le 24 janvier 2020 par le tribunal administratif de sa demande d'expulsion.

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris loge les personnes et les familles concernées de façon pérenne ;
- la Ville de Paris préempte le bâtiment 18 rue du Croissant ou demande à l'Etat sa réquisition.



Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020

Vœu relatif à la fin de la trêve hivernale et à la prévention des expulsions locatives

***déposé par Jérôme Gleizes, Jacques Boutault et les élu.e.s
du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant les 1,2 millions de personnes mal-logées en Ile-de-France, d'après l'éclairage régional d'octobre 2019 de la Fondation Abbé Pierre ;

Considérant les 40 000 personnes en familles hébergées à l'hôtel en Ile-de-France, en 2019, dont au moins 20 000 enfants, d'après le Samu Social de Paris ;

Considérant les 445 décès à la rue comptabilisés par le Collectif Morts de la rue en 2019 en France, dont 11 mineurs ;

Considérant les 3 622 personnes sans abri recensées lors de la 2e Nuit de la Solidarité le 7 février 2019, et la publication prochaine des chiffres de la 3^e édition qui s'est tenue dans la nuit du 30 au 31 janvier 2020 ;

Considérant la saturation des structures parisiennes d'hébergement d'urgence, et la part croissante du nombre de travailleurs pauvres dans celles-ci du fait de l'absence de logements accessibles à Paris ;

Considérant les 113 000 biens immobiliers inoccupés à Paris, qui représentent 8,3% des logements parisiens ; ce taux de biens vacants monte à 17% en incluant les résidences secondaires et les logements occasionnels ;

Considérant que, parmi les 250 000 dossiers de demande de logement social traités à Paris, 67 % viennent de ménages aux revenus inférieurs aux plafonds PLAI et 11% de ménages aux revenus supérieurs aux plafonds PLUS ;

Considérant la fin prochaine de la trêve hivernale, le 31 mars 2020, à partir de laquelle des centaines de personnes risquent d'être expulsées de leur logement ou de connaître la fin de leur prise en charge d'hébergement, notamment de nombreuses familles reconnues DALO ;

Considérant que près de 36 000 personnes ont été expulsées de leur logement avec le concours de la force publique en France en 2018, dont 39 % de ces expulsions en Ile-de-France, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2017 ;

Considérant l'article L641-1 du Code de la construction et de l'habitation, qui indique que "sur proposition du service municipal du logement et après avis du maire, le représentant de l'Etat dans le département peut procéder, par voie de réquisition, pour une durée maximum d'un an renouvelable, à la prise de possession partielle ou totale des locaux à usage d'habitation vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés", en vue de les attribuer aux personnes dépourvues de logement, logées dans des conditions manifestement insuffisantes, ou à l'encontre desquelles une décision judiciaire définitive ordonnant leur expulsion est intervenue ;

Considérant l'article L.222-1 du code de l'action sociale et des familles, qui fait obligation au département de prémunir la famille d'un danger, et le charge de la protection des femmes enceintes et des mères avec enfants de moins de 3 ans ;

Considérant le vœu du Groupe écologiste adopté au Conseil de Paris de novembre 2019 demandant un état des lieux des bâtiments vacants à Paris et leur réquisition, ainsi qu'un moratoire sur les expulsions locatives pour 2020.

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes, Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu à la Préfecture de Police de Paris et à la Maire de Paris que :

- **la loi de réquisition des logements vacants soit appliquée pour loger les ménages et personnes sans abri à Paris et en Ile-de-France, dans le cadre d'une mobilisation conjointe des services de l'État et des collectivités locales ;**
- **qu'un plan d'accompagnement social et juridique des ménages et personnes menacés d'expulsion soit mis en oeuvre avant la fin de la période de la trêve hivernale le 31 mars 2020, afin qu'aucune personne sans solution de relogement adapté ne soit expulsée, et que les propriétaires soient dédommagés ;**
- **soient créées 5 000 places d'hébergement pérenne avec un accompagnement social et un fonctionnement en accueil inconditionnel et continu en 2020 en Ile-de-France.**

URBANISME

Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020

Vœu relatif au réaménagement de l'avenue René Coty

***déposé par Joëlle Morel, Pascal Julien
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant que ces dernières années, de nombreux habitant.e.s du 14e ont exprimé leur souhait d'un réaménagement de l'avenue René Coty, notamment à travers les contributions des conseils de quartier concernés, ainsi que par le dépôt d'un projet au budget participatif 14e intitulé « une promenade piétonne paisible en Denfert et Monstouris », lauréat de l'édition 2017 ;

Considérant que des financements supplémentaires à ce réaménagement ont été attribués via le budget participatif parisien, à travers le projet « Paris aux piétons », déposé et voté en 2015 ;

Considérant la tenue d'ateliers participatifs, pilotés par le CAUE de Paris, en juin 2018, dans le cadre de la « Fabrique à Coty », impliquant environ 200 personnes ;

Considérant l'inquiétude d'habitant.e.s de l'avenue Coty concernant les abattages d'arbustes réalisés à l'automne 2019 dans le cadre des travaux sur premier tronçon de l'avenue, donnant lieu à une pétition intitulée « Sauvons l'avenue Coty » et comptant plus de 800 signataires ;

Considérant la nécessité de renforcer la végétation sur cette avenue, pour en faire une véritable trame verte, riche de biodiversité et le caractère protecteur que revêt l'actuelle végétation haute de l'avenue pour l'espace de promenade dans l'allée centrale ;

Considérant le travail mené entre les services des espaces verts et la LPO pour favoriser des aménagements favorables à la biodiversité ;

Considérant la nécessité d'aboutir à un projet qui fasse davantage consensus pour cette avenue, pour retrouver apaisement et sérénité ;

Considérant que ce réaménagement doit se penser dans un cadre plus global, y compris donc vis-à-vis des espaces de voirie adjacents à l'allée centrale de promenade, qui représentent près de 40% de la largeur totale de l'avenue, et que davantage de place doit être fait aux piétons, aux vélos, et aux transports collectifs.

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu à la Préfecture de Police de Paris et à la Maire de Paris que :

- les travaux soient mis en pause le temps de la campagne électorale ;**
- sur les tronçons où les travaux n'ont pas débuté, de nouveaux ateliers de concertation soient organisés, pour aller vers un consensus autour d'aménagements renforçant la végétation, la biodiversité et la préservation d'un espace de promenade apaisé ;**
- une étude soit lancée sur le réaménagement plus global de la totalité de l'avenue, avec pour objectif de diminuer la part de la voirie dédiée à la circulation automobile.**

ENVIRONNEMENT

Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020

**Vœu pour la poursuite de l'aventure citoyenne de la TEP
Ménilmontant comme un espace dédié au sport et à la nature**

*déposé par Joëlle Morel, David Belliard, Pascal Julien
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant qu'il faut agir face à l'urgence écologique, qui entraîne de façon croissante des hausses de température, rendant invivables les zones urbaines trop denses et trop bétonnées, une chute de la biodiversité et que ce processus est amplifié par l'artificialisation des sols, raison pour laquelle il importe donc de préserver les espaces de pleine terre ;

Considérant qu'il faut agir face à l'urgence sociale, qui crée de façon croissante des inégalités sociales et territoriales, nécessitant la production de logements sociaux par la transformation de bâtiments existants (bureaux inoccupés, garage de surface devenus sans objet), une accumulation des richesses et des investissements publics dans l'hyper centre touristique, qu'il importe donc que l'action publique doit être forte dans les quartiers populaires notamment du Nord Est Parisien ;

Considérant qu'il faut agir face à l'urgence démocratique, qui entraîne une méfiance des citoyen.ne.s vis-à-vis des élu.e.s, un repli sur soi ou des basculements dans l'extrémisme et qu'il importe donc d'inventer de nouvelles formes de gouvernance partagée ;

Considérant que l'ancien TEP Ménilmontant du 49-53 bd de Ménilmontant/ 7-15 passage de la Folie-Regnault a été l'objet d'une grande mobilisation des habitant.e.s et plusieurs associations, pour la sauvegarde d'un espace de pleine terre, la préservation d'un équipement public sportif d'usage gratuit et libre dans un quartier populaire et un mode d'engagement citoyen ;

Considérant la signature le 14 décembre 2019, d'un engagement sur la Terre d'Écologie Populaire, TEP Ménilmontant par :Cédric Allmang, David Belliard, Pépita Car, Delphine Goater, Antoinette Guhl, Jacques Lefort, Joëlle Morel, Bouchra Nazzal, Rayan Nezzar, Guillaume Poitoux, Danielle Simonnet, Cédric Villani ;

Considérant que la mandature se termine et qu'il s'agit de tracer des perspectives pour la mandature future.

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard, Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que les membres de notre conseil, s'engagent à ce que « Élu.e en 2020, j'agirai pour annuler le projet de bétonisation de ce lieu et soutiendrai l'aventure citoyenne de la TEP afin de dédier pour toujours cet espace au sport et à la nature ».

MOBILITÉ

Conseil de Paris des 3 et 4 février 2020

Vœu relatif à une meilleure promotion de l'indemnité kilométrique vélo auprès des agent.e.s de la Ville

**déposé par Pascal Julien
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant les différents schémas directeurs votés ou renforcés pendant la mandature comme le Plan Climat ou le Plan vélo qui visent, notamment afin de lutter contre le dérèglement climatique et améliorer la qualité de l'air, à décarboner les déplacements à Paris ;

Considérant le devoir d'exemplarité de l'administration parisienne sur ces sujets ;

Considérant que nous avons pu observer une hausse de l'usage du vélo comme moyen de déplacement quotidien par les agent.e.s de la Ville depuis le début de la grève des transports en commun entamée le 5 décembre 2019 ;

Considérant les demandes récurrentes par différents syndicats actifs à la Ville de Paris pour mettre en place des incitations pécuniaires à l'usage du vélo et ce, depuis plusieurs années ;

Considérant la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo ou "IKV", effective depuis janvier 2019 ;

Considérant qu'aujourd'hui l'indemnité est fixée à 25 centimes par kilomètre parcouru, plafonnée à 200 euros par an (soit 16.67€ par mois) quand le vélo est l'unique moyen de transport de l'agent.e.s, et, à 100€ quand il est couplé avec un autre moyen de transport "vertueux" (ex. transport en commun) ;

Considérant l'amendement déposé par le Groupe écologiste de Paris au Conseil de Paris de septembre 2018 à la délibération DRH 3 - "Modalités de prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo relative aux trajets effectués à vélo par les agents de la Ville de Paris entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail" qui demandait à ce que l'indemnité soit augmentée, notamment pour celles et ceux qui utilisent leur vélo afin de rejoindre une gare (souvent en petite et grande couronne parisienne) depuis leur domicile afin de relier leur lieu de travail en transport en commun sur le reste de leur trajet (intermodalité) ;

Considérant que la ville rembourse le pass Navigo de ses agent.e.s à hauteur de 37.60 € par mois soit 451.20 € par agent.e.s par an ;

Considérant qu'aujourd'hui seulement 300 agent.e.s ont souscrit à cette IKV sur les 50 447 agent.e.s que compte la Ville (chiffres 2019) ;

Considérant que ce faible chiffre est en partie la conséquence d'une trop faible communication sur le dispositif de l'IKV,

COMMUNIQUÉS



Campement de la Porte d'Aubervilliers (Paris 19e) : après la mort d'un demandeur d'asile, les élus écologistes saisissent le Défenseur des droits

Les élu.e.s écologistes et citoyens du XIXe arrondissement ont saisi le jeudi 23 janvier le Défenseur des droits sur la situation des 2 000 personnes présentes d'une part sur le campement de la Porte d'Aubervilliers situé à Paris 19e arrondissement et d'autre part sur le 18e arrondissement en bordure du périphérique.

Depuis plusieurs semaines, les élu.e.s du 18e et 19e arrondissement de Paris demandent en vain au Préfet une mise à l'abri immédiate des sans-domicile de la porte d'Aubervilliers sans regard pour leur situation administrative, par l'obligation que lui donne leur vulnérabilité. Comme l'impose l'article L-345-2-2, « *toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.* ».

Le lundi 20 janvier, un jeune homme de 28 ans de nationalité somalienne est mort dans sa tente. Selon les associations, il était demandeur d'asile depuis le 2 janvier. Depuis l'adoption d'un délai de carence de 3 mois par le parlement et le décret du 30 décembre 2019, il ne pouvait bénéficier de l'accès aux soins dans le cadre de la protection universelle maladie (PUMA).

Pour Fatoumata Koné, Vice-Présidente du Groupe des élu.e.s Écologiste de Paris et élue du 19e arrondissement : "*Nous avons saisi le Défenseur des Droits pour une évaluation des conditions de vie que subissent ces personnes exilées à la rue. Nous avons constaté à plusieurs reprises l'état d'épuisement physique et mental de ces personnes ainsi que l'absence de prise en charge sanitaire à la hauteur des enjeux. Nous demandons une mise à l'abri immédiate des personnes concernées dans des hébergements pérennes. C'est une urgence humanitaire.*"

Le groupe écologiste de Paris

Groupe Ecologiste de Paris

Paris, le 22 janvier 2020

Monsieur David Belliard

Président du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Madame Fatoumata Koné

Vice-Présidente du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Monsieur Pascal Julien

Vice-Président du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Monsieur Michel Cadot

Préfet de Paris

5 rue Leblanc

75015 Paris

Objet : Demande de mise à l'abri immédiate des personnes en situation de rue dans les campements de la Porte d'Aubervilliers

Monsieur le Préfet,

Lundi 20 janvier dernier, un jeune homme de 28 ans est mort dans une des tentes installées dans le campement de rue de la Porte d'Aubervilliers, où vivent entre 1 200 et 2 300 personnes dans ce qui est devenu au fil du temps un véritable bidonville. Si les causes de sa mort n'ont pas encore été établies, les conditions de vie sur le campement n'ont en tous cas pas pu contribuer à sa survie.

Depuis des mois, des années, des centaines de personnes dorment dehors dans le nord-est parisien, dans des conditions d'hygiène et d'insécurité absolument indignes. Des familles avec enfants habitent dans ces camps, des demandeurs d'asile (comme ce jeune somalien décédé qui avait récemment déposé un dossier de demande d'asile), mais aussi des réfugiés statutaires qui devraient bénéficier de la protection de l'État et dorment dehors, faute de places disponibles dans un réseau d'hébergement saturé.

Le 6 novembre dernier, lors de l'évacuation de la Porte de la Chapelle, le ministre de l'Intérieur M. Castaner annonçait la mise à l'abri des personnes en situation de rue à la porte d'Aubervilliers pour fin décembre. Le 21 novembre 2019, une évacuation partielle a été annulée au dernier moment faute d'une organisation adéquate de l'opération. Nous arrivons maintenant fin janvier et de nouvelles tentes continuent de se dresser chaque jour Porte d'Aubervilliers, dans la boue et l'insalubrité. La situation de tension est telle que même les associations peinent à effectuer leur travail sur l'ensemble du territoire concerné.

Il y a urgence, Monsieur le préfet, à mettre à l'abri ces personnes dont chaque nuit passée à la rue menace l'existence.

Nous ne pouvons nous contenter d'un hébergement d'urgence de quelques jours, le temps d'un contrôle administratif, pour remettre ces personnes à la rue par la suite. Les évacuations ne résolvent pas le problème, elles le masquent temporairement. Nous en sommes à plus de soixante évacuations depuis 2014, et les campements de rue sont toujours là.

Nous vous demandons donc de procéder d'urgence à :

- la mise à l'abri durable de toutes les personnes présentes sur les campements, sans distinction ; cela implique nécessairement la création de places d'hébergement supplémentaires, en plus de celles prévues dans le cadre du plan Grand Froid ;
- la prise en charge spécifique des toxicomanes présents sur ces campements, avec un accompagnement médicalisé ;
- le renforcement et la création de structures d'hébergement dignes et pérennes sur l'ensemble du territoire national, disposant de tous les services (sanitaires, médicaux, sociaux, accès aux droits, aide juridique, scolarisation...) à l'image du centre d'hébergement d'Ivry-sur-Seine ;
- l'ouverture de nouvelles places de CADA (Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile) pour faciliter la fluidité du dispositif d'accueil.

Le cycle meurtrier campements de rue/évacuation/retour à la rue doit cesser. Si nous souhaitons mettre fin au phénomène de campements de rue et sortir de cette crise permanente de l'accueil des exilé.e.s, il est indispensable d'organiser un véritable accueil c'est-à-dire que l'Etat mette en œuvre une politique d'accueil des exilé.e.s intégrant une prise en charge à l'échelle municipale, régionale et nationale.

Nous restons disponibles pour échanger sur un meilleur dispositif d'accueil et vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.



Affaire suivie par : DL

Monsieur Jacques TOUBON
Défenseur des Droits
3, place de Fontenoy
75007 PARIS

Paris, le 23 janvier 2020

objet : Saisine / situation des personnes migrantes au campement de la porte d'Aubervilliers (Paris XIXe)

Monsieur le Défenseur des droits,

Nous, élus du 19^{ème} arrondissement, souhaitons appeler votre attention sur la situation des personnes sans-abri du campement situé à Paris 19^e arrondissement à la porte d'Aubervilliers.

Plus de 2 000 personnes y dorment actuellement à la rue dans un campement indigne sur le talus du périphérique. La situation a empiré après l'évacuation de la porte de la Chapelle sur le lieu dit de la « colline du crack ».

Nous, élus du 19^e arrondissement de Paris demandons en vain depuis des semaines au Préfet une prise en charge immédiate et la mise à l'abri des personnes sans-domicile de la Porte d'Aubervilliers, sans regard pour leur situation administrative, par l'obligation que lui donne leur vulnérabilité. C'est une nécessité que commande le Code d'action sociale et des familles, qui est bafoué chaque jour en plein Paris. Comme l'impose l'article L-345-2-2, « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. » Comme pour le campement dit du Millénaire qui était également à Paris 19^e arrondissement, il ne fait aujourd'hui plus de doute que les personnes sans-abri de la porte d'Aubervilliers correspondent à cette définition des trois détroites qualifiées par le CASF.

Une première opération d'évacuation partielle a eu lieu en décembre, sous-dimensionnée, elle a laissé derrière elle de nombreux exilés qui n'ont pu monter dans les cars. Faute d'hébergements pérennes, de nombreux exilés sont également revenus sur place au bout de quelques jours. Il s'agissait de facto d'une opération de dispersion sans aucune anticipation des places d'aval.

Le lundi 20 janvier dernier, un jeune homme de 28 ans de nationalité somalienne est mort dans sa tente. Il était, selon les associations, demandeur d'asile depuis le 2 janvier 2020. Si les causes de sa mort n'ont pas encore été établies, les conditions de vie indignes sur le campement n'ont pas pu contribuer à sa survie. Or depuis l'adoption d'un délai de carence de 3 mois par le parlement et le décret du 30 décembre 2019, il ne pouvait bénéficier de l'accès aux soins dans le cadre de la protection universelle maladie (PUMA).

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir diligenter une visite de vos services pour évaluer les conditions de vie de ces personnes migrantes à la rue et d'enjoindre le Préfet d'agir pour une mise à l'abri immédiate dans des hébergements pérennes des personnes concernées.

L'état d'épuisement physique et mental de ces personnes est avéré. Les habitants du quartier Rosa Parks sont confrontés à une situation humanitaire très dégradée et ne peuvent faire face.

Dans l'espoir que vous permettez d'engager l'Etat à respecter ses obligations et ses compétences, nous vous prions, Monsieur le Défenseur des droits, d'agréer l'expression de notre considération distinguée

P /0 Les élus écologistes et citoyens du 19eme arrondissement

Fatoumata KONE
*Vice président du groupe écologiste
Conseillère de Paris et du 19^{ème}
Déléguée à l'accès au Droits*

Dan LERT
*Maire-adjoint du 19e
Président du Groupe Ecologiste et Citoyen*



Groupe écologiste de Paris

9 place de l'Hôtel de Ville - Esplanade de la Libération
75196 Paris Cedex 04
gep@paris.fr

ELUS-PARIS.EELV.FR
TWITTER.COM/ECOLOPARIS
WWW.FACEBOOK.COM/ECOLOPARIS